

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Dental Academie Center

17 rue du Languedoc 31860 Pinjustaret

Siret : 848 465 092 00015

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
NDA 76310950531 auprès de la préfecture de la
région Occitanie

ci-dessous organisme de Formation

ET

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

<https://e.actalians.fr/#/session/central/inter/21255>

SIRET : _____

Ci-dessus désigné le stagiaire.

**EST CONCLU UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 920-13 DU
CODE DU TRAVAIL ETABLI COMME SUIT :**

Article 1 - OBJET : En exécution du présent contrat,
l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de
formation intitulée :

La digue pour Tous- avec Linda MARTIN

**Article 2 – NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE
FORMATION :**

Elle a pour objectifs de :

- ⇒ Former les chirurgiens-dentistes sur l'importance du
champ opératoire dans les approches d'odontologie
conservatrice et restauratrices
- ⇒ Connaître le matériel nécessaire
- ⇒ Savoir poser une digue dentaire dans les conditions les plus
compliquées

A l'issue de la formation, une **attestation de stage sera délivrée
au stagiaire**. Sa durée est fixée à : **1 journée**. L'horaire est le
suivant : 9 h – 13 h; 14 h – 18 h.

Le programme de l'action de formation est le suivant :

Matin

Bases théorique sur les intérêts et indications de l'isolation en
chirurgie dentaire

Comment contourner les difficultés techniques

Prise en charge des patients compliqués

Après-midi

Travaux pratiques sur la pose d'un champ opératoire dans les
conditions les plus fréquentes en odontologie conservatrice.

**Article 3 – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES
NECESSAIRE**

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à
l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle
prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de
posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de
connaissance suivant : **chirurgien-dentiste, assistant(e)
dentaire.**

Article 4 – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu le **2 Décembre 2022** à **Lyon** Les
diplômes, titres ou références de la personne chargée de la
formation sont indiqués ci-dessous : **Linda MARTIN, Docteur en
chirurgie dentaire.**

Article 5 – DELAI DE RETRACTATION

A compter de son inscription le stagiaire a un délai de **3
semaines** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de
formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES Le prix de l'action de
formation est fixé à **480 € pour les praticiens et 240 € pour les
assistants dentaires.**

Article 7 – INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de
l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire
pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le
présent contrat est résilié selon les modalités financières
suivantes : si le stagiaire est empêché de suivre la formation par
suite de force majeure dûment reconnue, l'organisme de
formation proposera au stagiaire le report financier de son
inscription à une formation ultérieure. En cas de refus du
stagiaire, la participation à la formation sera considérée comme
effective.

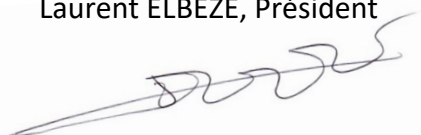
La force majeure est définie par la jurisprudence comme un
élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne
qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 – LITIGE

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à
l'amiable, le tribunal d'Albi sera seul compétent pour régler le
litige.

Date et lieu

Pour Dental Academie Center,
Laurent ELBEZE, Président



Pour le stagiaire